

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 027-212704266-20260616-38002026-AR

S²LOW

ARRETE DU MAIRE N°38

INTERDICTION D'UTILISATION DES FEUX D'ARTIFICES

Fête communale

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales (article L2212-2) ;

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants ;

Vu l'article L 332-1 du code du sport ;

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la fête communale organisée le 4 juillet 2026 est une manifestation accueillant un public nombreux et faisant l'objet d'une réglementation particulière destinée à garantir la sécurité des participants ;

Considérant que l'utilisation de pétards et de feux d'artifice par des particuliers est susceptible de provoquer des mouvements de foule, des troubles à l'ordre public, des risques d'incendie ainsi que des accidents corporels ;

Considérant que ces risques sont accrus dans le cadre d'une manifestation festive rassemblant de nombreuses personnes sur la voie publique ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens durant cette manifestation ;

Vu l'intérêt général,

ARRETONS

Article 1er : Pendant la fête communale du 4 juillet 2026 l'utilisation des pétards et feux d'artifice sont interdits sur l'ensemble des voies publiques et espaces publics de la commune de NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :
- La Gendarmerie de Gisors, 37 route de Rouen, 27140 GISORS
- La préfecture de l'Eure, Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX

Fait à Neaufles- Saint-Martin, le 15 juin 2026

Le Maire
Sonia MIKOLAJCZYK

